

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR « UN MAÎTRE-
ARCHITECTE EN WALLONIE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
CRÉATION DE LA FONCTION DE MAÎTRE-
ARCHITECTE RÉGIONAL WALLON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Cremasco, sur « un maître-architecte en Wallonie » ;
- M. Legasse, sur « la création de la fonction de maître-architecte régional wallon ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, de quoi parle-t-on ici ? On parle de l'ensemble des bâtiments publics, que ce soit des crèches, des écoles, des musées, des piscines, ce Parlement, donc tous niveaux de pouvoirs confondus. C'est notre relation au pouvoir public au travers de nos bâtiments, notre relation aux citoyens via nos bâtiments. C'est bien de cela que l'on parle, ce n'est donc pas un petit sujet.

On parle de qualité architecturale. On l'a déjà rappelé quelquefois depuis le début de cette législation, ce n'est pas la qualité esthétique et certainement pas uniquement celle-là, mais c'est la performance du bâtiment : sa performance énergétique, sa performance environnementale. C'est aussi le confort de l'utilisateur. La qualité architecturale, c'est aussi la maîtrise du coût de tous nos bâtiments. La maîtrise du coût, ce n'est pas uniquement la maîtrise du chantier, mais aussi la maîtrise de l'ensemble du coût du bâtiment sur toute sa durée de vie.

La cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles le rappelle souvent, elle a une grosse expérience en la matière. Je reprendrai la Déclaration de politique régionale avec la même satisfaction que la première fois que j'ai lu ces lignes. Dans notre Déclaration de politique régionale wallonne, nous avons

la création, en lien avec la cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une cellule du maître-architecte, après les expériences très positives de la Flandre et de Bruxelles.

Ce n'est pas un énième gadget, ce n'est pas une grande innovation, ni très proactif, puisque la Flandre l'a déjà mise en place avec satisfaction et Bruxelles aussi, mais nous l'avons dans notre Déclaration de politique régionale wallonne. Il faut donc faire de ce retard un atout.

Monsieur le Ministre, que vois-je jeudi dans la presse en ouvrant *La Libre*, à côté d'un débat sur le *bouwmeester* bruxellois ? C'est dire si c'est important, le débat est chaud. Je vois que vous donnez un petit coup de frein à ce dossier en disant : « Un *bouwmeester* wallon, un maître-architecte, une cellule sur cet enjeu-là, on verra en 2022 et le dossier évolue ».

Je voulais vous demander pourquoi reporter cela en 2022 et vous demander aussi si vous avez pris contact avec la cellule Architecture et sa grande expérience, et avec le ministre des Pouvoirs locaux, singulièrement qui est aussi le ministre de la Ville. Je viens d'essayer de le décrire, l'enjeu est aussi là, dans tous les pouvoirs locaux et dans la reconstruction de la ville et des villages sur eux-mêmes.

M. le Président. - Merci de conclure.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je m'exécute dans la seconde, Monsieur le Président.

M. le Président. - Ce sera mis à votre crédit.

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas répéter ou reprendre tout ce que ma collègue vient d'énoncer quant aux missions du maître-architecte régional. Elles sont certes manifestement importantes, mais néanmoins reportées à 2022. Je me pose également la même question : pourquoi ce report ? Ses missions seraient-elles devenues moins importantes ? Ou y a-t-il d'autres priorités comme le même article que j'ai parcouru l'indique ? Si oui, pourquoi ces priorités sont-elles à ce point plus urgentes que la désignation du maître-architecte ? Ce sont des questions que je voudrais vous poser, Monsieur le Ministre.

Par ailleurs, disposera-t-il d'une cellule, de personnel, lorsqu'il sera installé, en 2022 ? Quelles actions entendez-vous faire aboutir rapidement avant cette désignation dans cette matière précise ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les députés, tout d'abord quelques éléments. La législature régionale dure cinq ans, et la sagesse et l'analyse commandent de programmer, d'organiser et de structurer ses travaux. Ce n'est pas encore un gage de résultat absolu, mais c'est à mes yeux en termes d'organisation une condition.

Deuxième élément, je dois être précis. L'article ne disait pas : « En 2022 », l'article disait : « Pas avant 2022 ».

Troisième élément : vous me questionnez concernant les dossiers prioritaires, l'artificialisation des sols, l'activation très rapide de l'assainissement des sols, nous venons déjà de sortir un dossier de 65 hectares. Nous avons 100 hectares à atteindre par an. Nous devons aussi mettre 200 hectares de zones d'activités économiques par an. Nous devons, par ailleurs, actualiser toute une série d'instruments pour soutenir la densification urbaine ainsi que dans les noyaux. Nous devons aussi veiller à ce que les périmètres de réservation qui émaillent et couvrent les plans de secteur soient retirés suivant une liste qui a été établie par la Déclaration de politique régionale.

Nous devons aussi veiller, à travers une cellule CoDT, à pouvoir répondre à certains des éléments qui rendent aujourd'hui encore la délivrance de permis complexes. Nous devons aussi veiller à digitaliser la délivrance des permis uniques et des permis d'urbanisme.

Bien évidemment, nous devons veiller à ce que l'on puisse utiliser des instruments aujourd'hui existants comme les zones d'enjeu communal ou les zones d'enjeu régional.

Nous devons aussi veiller à régler les anciens dossiers CWATUPE.

Figurez-vous qu'il reste des centaines de dossiers à l'administration qui étaient des dossiers d'avant la législation CoDT et, comme vous le savez peut-être, ces dossiers CWATUPE, lorsque la lettre de rappel n'était pas envoyée, n'étaient, pour l'immense majorité d'entre eux, pas traités. J'ai donc l'ambition, de concert avec mon administration, de veiller aussi à traiter ces anciens dossiers de manière à pouvoir régler ainsi, si je puis dire, des situations administratives anciennes et des dossiers qui sont toujours pendants.

Mais surtout, avec beaucoup d'ambition – et vraiment je remercie l'administration qui est totalement mobilisée par cela –, nous voulons que l'aménagement du territoire soit un instrument de la transition économique, de la transition environnementale, soit un instrument du redéploiement économique.

Cependant, malgré toutes ces priorités, nous avons aussi commencé à étudier le dossier du *bouwmeester*. Vous avez magnifiquement rappelé ce qui est prévu – et

c'est important, je tiens vraiment à mettre cela en œuvre également –, ce qui est rappelé dans la Déclaration de politique régionale.

Nous avons commencé par étudier ce qui existe ailleurs en termes de *bouwmeester*.

J'ai lu notamment ce qui existe en Flandre, les contributions de notre homologue, le *bouwmeester* flamand, les débats qui ont enregistré cela, qui ont accompagné cela, d'autres expériences étrangères. J'ai eu l'occasion, par ailleurs, d'avoir une rencontre avec les fédérations professionnelles pour commencer l'analyse du dispositif et de la façon dont ils pourraient s'organiser.

Dans la foulée, j'aurai un entretien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour voir les moyens que la Fédération peut dédicacer à cette nouvelle fonction importante également à mes yeux, ainsi que les moyens que nous pourrions dégager dans notre futur budget sur le sujet.

Comptez sur ma détermination totale, mais avec méthode et stratégie, si possible. Merci.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je ne suis pas complètement convaincue...

Monsieur le Ministre, pour vous côtoyer assez, et vous avez rappelé le nombre de dossiers que vous prenez à bras-le-corps, il c'est clair que vos épaules sont larges et votre enthousiasme est grand pour beaucoup de ces dossiers...

(Applaudissements)

Merci, chers collègues, le cdH me rejoint dans ces considérations-là, cela n'implique que vous.

Néanmoins, je ne sais pas pourquoi vous donnez ce petit coup de frein que j'essaie de minimiser ou en tout cas de remettre face à l'accord. Tout est là. La cellule de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait un travail formidable, les expériences en Flandre et à Bruxelles sont là. Tout est là et le patrimoine bâti public est énorme, donc l'enjeu est énorme. Pour moi, cela rejoint l'urgence, à la fois climatique, à la fois sociale et à la fois économique que vous mettez en évidence.

J'ai envie de dire : ce dossier-là, ne le minimisez pas. Comptez sur moi pour revenir remettre à l'agenda et la réunion avec la cellule Architecture, et les contacts avec les ministres des Pouvoirs locaux et de la Ville.

M. le Président. - Merci de conclure.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vous remercie Monsieur le Président. Mais je perds deux minutes à cause du cdH.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Bien, après ce propos de M. Antoine, je passe la parole à M. Legasse.

La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Pour ma part, je ne demande qu'à être convaincu, et je pense que Willy le Sage, ou Willy le Déterminé, ou Willy le Stratège y arrivera, avant 2022, espérons-le. Merci.

M. le Président. - Je remercie M. Legasse pour sa concision.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. NEMES À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'ÉTUDE DE BEOBANK SUR L'IMPACT DE LA
GRATUITÉ DANS LES TRANSPORTS EN
COMMUN SUR LA MOBILITÉ WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'étude de Beobank sur l'impact de la gratuité dans les transports en commun sur la mobilité wallonne ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). - Monsieur le Ministre, encore une fois, nous souhaitons évoquer avec vous le sujet très important de la gratuité des transports en commun. Aujourd'hui, je viens avec deux bonnes nouvelles. Premièrement, plus de 60 % des automobilistes sont prêts à mettre de côté leur véhicule, si les transports en commun devenaient intégralement gratuits. Ce n'est pas le PTB qui le dit, c'est une étude de Beobank à propos des alternatives à la voiture. Si l'on veut un transfert modal, cette étude montre que c'est de la gratuité totale dont nous avons besoin pour y arriver. On trouve cette mesure particulièrement importante et l'on plaide avec force pour son application. Elle est à la fois sociale et écologique. C'est la question aujourd'hui, car on est face à une urgence climatique et l'on a besoin de moins de voitures, plus de TEC ; c'est donc vraiment d'actualité.

La deuxième bonne nouvelle, parce que l'on a sorti notre propre étude sur le financement de la STIB à Bruxelles, on a montré que, si l'on se base sur le modèle français du forfait déplacement domicile-travail, en demandant à peine 400 euros par an et par travailleur à toutes les entreprises de plus de 20 employés, on pourrait rendre du jour au lendemain la STIB intégralement gratuite. Quatre cents euros, c'est moins cher que ce que ces entreprises paient déjà pour les

abonnements : à peu près 500 euros en moyenne par an. Cette politique de la gratuité totale est très différente de toutes les politiques appliquées pour le moment par nos gouvernements, dans nos communes. Tout un tas de politiques antisociales, anti-écologiques : je pense aux zones de basse émission, qui ciblent les véhicules des familles les plus précarisées, je pense au prix de la SNCB, des TEC, qui n'arrête pas d'augmenter, ou encore à toutes ces politiques de parking communal, toutes ces politiques qui permettent en fait de se faire des euros sur le dos du citoyen, mais sans effet sur l'environnement.

Monsieur le Ministre, combien d'études qui montrent que c'est la gratuité totale dont nous avons besoin vous faut-il encore pour que vous vous inscriviez dans cette dynamique ? Il est grand temps de mettre fin à l'écologie punitive. Êtes-vous prêt à mettre en place un financement par le système de forfait déplacement domicile-travail comme en France ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Je vois que le PTB a désormais des références bancaires, j'en prends bonne note.

Monsieur le Député, je suis un peu surpris par les conclusions que vous tirez de cette étude, parce que si vous allez voir sur le site – je n'en connais pas les bases scientifiques –, juste à côté des résultats, vous avez un lien pour s'engager dans un prêt bancaire pour l'achat d'une voiture. Donc, je me dis que ce n'est peut-être pas des références tout à fait indemnes de toute arrière-pensée.

Pour le reste, dans les conclusions que vous mettez en avant, il y a le fait qu'un certain nombre de personnes seraient prêtes à changer de voiture pour un modèle plus écologique. C'est une bonne nouvelle, mais cela ne correspond pas aux faits. Pour l'instant, il n'y a pas de transfert dans les choix de véhicules vers les modèles les plus écologiques. Enfin, uniquement de manière marginale. C'est bien pourquoi nous voulons encourager ce transfert par la fiscalité, en faisant en sorte – c'est la Déclaration de politique régionale – que la fiscalité automobile prenne en compte l'impact CO₂, parce que sans signal de prix, de toute évidence, il y a peut-être une envie d'aller vers un modèle plus écologique, mais les choix des consommateurs ne se concrétisent pas de cette façon.

Deuxièmement, pour ce qui concerne la gratuité, vous savez que nous avons décidé d'une gratuité partielle et progressive ; il y aura effectivement une première étape cette année, pour le public jeune, de réduction très forte et qui permettra d'aboutir, en cours de législature, à la gratuité complète. C'est un choix orienté vers la mobilité, pour faire en sorte que les jeunes en particulier – il y a aussi le public des personnes âgées et des publics précarisés qui est prévu –